



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le

ID : 034-253401822-20230119-23_01_02-DE

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 19 janvier 2023

Date de la convocation : 13 janvier 2023

Date d'affichage convocation : 13 janvier 2023

| Nombre de membres | | Vote | |
|--|----|--------------|----|
| Membres afférents au Comité syndical : | 25 | Pour : | 23 |
| Membres en exercice : | 25 | Contre : | 0 |
| Membres présents : | 18 | Abstention : | 0 |
| Membres ayant donné procuration : | 5 | | |

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le jeudi 19 janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2023-01-02

Objet de la délibération :

Création d'un poste de responsable communication**Présents :****CC Pays de Lunel** : FENOY Fabrice, ESTEBAN Jean-Jacques, BENIATTOU Noureddine**CC Grand Pic St Loup** : SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise, KUSOSKY Romain**CA Pays de l'Or** : CARLIER Michel, LIBES Pierre, CHALOT René**CC Rhony, Vistre, Vidourle** : LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine**CC Pays de Sommières** : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain, LECCIA Béatrice**CC Terre de Camargue** : PENIN Olivier**Commune de Lunel-Viel** : BILLET Eric**Avaient donné procuration** : BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à SENET Laurent, LEVAUX Marie à CARLIER Michel, BERTHET Jean-Pierre à FENOY Fabrice, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François**Secrétaire de séance** : SENET Laurent

Le Syndicat Pic et Etang met en œuvre une politique ambitieuse de réduction de la production de déchets mais aussi d'orientation vers les filières recyclage. Il diversifie son action en faveur de l'information, la sensibilisation et le soutien technique permettant l'application de la hiérarchisation des modes de traitement des déchets. La communication, sous toutes ses formes constitue pour cela ainsi un véritable enjeu : le Syndicat souhaite ainsi mettre en œuvre les moyens à la hauteur de ses ambitions. Il s'est pour cela doté de ressources humaines techniques internes et a défini son action stratégique. Il a par ailleurs initié diverses actions de communication (nouveau site internet, nouveau logo, nouvelle charte graphique, publication d'un magazine, animation de réseaux sociaux) qu'il convient de dynamiser et d'étendre mais surtout de confier entre les mains d'un spécialiste.

Il est ainsi proposé la création d'un poste de responsable communication qui assurera les missions suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication du Syndicat, interne et externe ;
- Organisation des plans médias print et/ou web
- Conception et/ou réalisation des produits de communication
- Production des contenus en lien avec l'équipe technique
- Développement des relations avec les médias et partenaires, relations avec les prestataires
- Elaboration et suivi de la conception du magazine
- Pilotage du site web et animation des réseaux sociaux
- Organisation d'événements thématiques

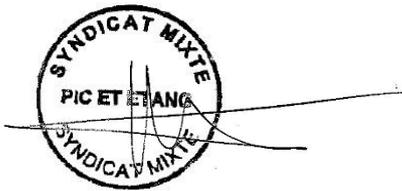
Le poste de responsable communication sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux et bénéficiera du RIFSEP correspondant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De créer, à compter de janvier 2023, un emploi de responsable communication ;
- De prévoir au budget 2023, chapitre 012, les crédits correspondants.
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lunel-Viel le 19 janvier 2023,

**Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET**



**Le Président,
Fabrice FENOY**

